
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 99-602 DU 16 DECEMBRE 1999

Portant promotion de personnels Officiers des
Forces Armées Béninoises aux grades supérieurs
au titre de l'année 2000.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin;
- Vu** la loi n° 90-016 du 18 juin 1990 portant création des Armées Béninoises ;
- Vu** la loi n° 81-014 du 10 octobre 1981 portant statut général des personnels militaires des Forces Armées Béninoises et les Lois n° 88-006 du 26 avril 1988 et n° 98-012 du 25 février 1998 qui l'ont modifiées et complétées ;
- Vu** la Loi n° 97-043 du 06 janvier 1998, portant Loi de Finances pour la gestion 1998 et qui prévoit le paiement à l'indice réel jusqu'au 31 décembre 1992 ;
- Vu** la Proclamation le 1er avril 1996 par la Cour constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;
- Vu** le Décret n° 99-309 du 22 juin 1999 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le Décret 97- 143 du 25 mars 1997 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Défense Nationale ;
- Vu** le Décret n° 99-587 du 06 décembre 1999 portant inscription au tableau d'avancement de personnels officiers aux grades supérieurs au titre de l'année 2000 ;
- Vu** la Directive n°756/MDN/DC/SGDA/RH/SP-C du 28 juin 1999 relative aux travaux d'avancement au titre de l'année 2000 ;
- Sur** proposition du Ministre délégué auprès du Président de la République, chargé de la Défense Nationale ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 24 novembre 1999 ;

D E C R E T E :

Article 1er.- Sont promus aux grades supérieurs, à titre d'ancienneté ou au choix, les Officiers des Forces Armées Béninoises dont les noms suivent :

I - ARMEE DE TERRE

1.1 - POUR LE GRADE DE COLONEL ou MEDECIN-COLONEL ou INTENDANT MILITAIRE DE 1^{ère} CLASSE

POUR COMPTER DU 1^{er} JANVIER 2000

- Lieutenant-Colonel KITHOUN Georges

POUR COMPTER DU 1^{er} AVRIL 2000

- Lieutenant-Colonel MASSOUHOUDOU Alassane Kpembi

POUR COMPTER DU 1^{er} JUILLET 2000

- INTENDANT MILITAIRE DE 2^{ème} CLASSE GBIAN Robert

- Médecin - Lieutenant-Colonel MADOUGOU Soumaila

POUR COMPTER DU 1^{er} OCTOBRE 2000

- Lieutenant-Colonel AMADOU Abdouramane

- Lieutenant-Colonel BONI Hamidou Boukary

1.2 - POUR LE GRADE DE LIEUTENANT-COLONEL ou INTENDANT MILITAIRE DE 2^{ème} CLASSE

POUR COMPTER DU 1^{er} JANVIER 2000

- CHEF DE BATAILLON OLOUYOMI Valentin

POUR COMPTER DU 1^{er} AVRIL 2000

- CHEF DE BATAILLON SABI SIAKO Séidou

- CHEF DE BATAILLON LOKOSSOUGBO Damien

- INTENDANT MILITAIRE DE 3^{ème} CLASSE QUENUM Aminata

POUR COMPTER DU 1^{er} JUILLET 2000

- CHEF DE BATAILLON N'KOUÉ Jean

- CHEF DE BATAILLON SEIBOU Karimou

- CHEF DE BATAILLON BADE Norbert

- CHEF D'ESCADRONS TOGNIBO Emmanuel.

POUR COMPTER DU 1^{er} OCTOBRE 2000

- COMMANDANT YOA Tawéma Emmanuel

- CHEF D'ESCADRON ADOSSOU Félicien

- COMMANDANT ATCHO Joseph Akogninoun

- CHEF DE BATAILLON DJOHOUN André

- CHEF D'ESCADRONS TOKANNOU Miflinse

- CHEF D'ESCADRONS ZANKRAN Salomon

- CHEF DE BATAILLON TINHOUE TO Emmanuel.

1.3 - POUR LE GRADE DE COMMANDANT OU MEDECIN-COMMANDANT

POUR COMPTER DU 1^{er} JANVIER 2000

- MEDECIN-CAPITAINE SEHONOU Jean.

POUR COMPTER DU 1^{er} AVRIL 2000

- CAPITAINE KEREKOU Omer Montan
- CAPITAINE ALIZANNON S. Mathias
- CAPITAINE TALON Moïse

POUR COMPTER DU 1^{er} JUILLET 2000

- CAPITAINE OBOSSOU S. Samuel
- CAPITAINE ADJAMONSI Laurent
- CAPITAINE KPOHIZOUN K. Sènanou Martin Emmanuel
- CAPITAINE HOUNDJI M. B. Marc
- MEDECIN-CAPITAINE HOUENASSI D. Martin

POUR COMPTER DU 1^{er} OCTOBRE 2000

- CAPITAINE CHIGBLO Théodore
- CAPITAINE ABAYOMI Bamikolé
- CAPITAINE AGBIDINOUKOUN Guy
- CAPITAINE KPADONOU Cocou Germain
- CAPITAINE AMOUSSOU Laurent
- CAPITAINE SOSSAMINOU K. Désiré

1.4 - POUR LE GRADE DE CAPITAINE OU MEDECIN-CAPITAINE

POUR COMPTER DU 1^{er} JANVIER 2000

- LIEUTENANT ASSOGBA Alfred

POUR COMPTER DU 1^{er} AVRIL 2000

- LIEUTENANT ADOUN Epiphane
- LIEUTENANT ADJIVON Roger

POUR COMPTER DU 1^{er} JUILLET 2000

- MEDECIN-LIEUTENANT BEHANZIN Tessilimi Cowiyou.
- MEDECIN-LIEUTENANT GNINAFON Dossou Daniel
- LIEUTENANT SACCA KPAHOU Alassane

POUR COMPTER DU 1^{er} OCTOBRE 2000

- LIEUTENANT BIO YO Sabi Bédari
- LIEUTENANT KOUTON R. Rolland
- LIEUTENANT DAZAN Eric
- MEDECIN-LIEUTENANT KATCHON Cossi.

II - FORCES AERIENNES

2.1 - POUR LE GRADE DE COLONEL

POUR COMPTER DU 1^{er} JANVIER 2000
NEANT

POUR COMPTER DU 1^{er} JUILLET 2000
- LIEUTENANT-COLONEL ADAM Taffa

POUR COMPTER DU 1^{er} OCTOBRE 2000
- Lieutenant-Colonel COSSI Christophe Aristide

2.2 - POUR LE GRADE DE LIEUTENANT-COLONEL

POUR COMPTER DU 1^{er} JANVIER 2000
NEANT

POUR COMPTER DU 1^{er} AVRIL 2000
COMMANDANT BATOSSE Léonard

POUR COMPTER DU 1^{er} JUILLET 2000
- COMMANDANT MICHODJEHOUN S Camille

POUR COMPER DU 1^{er} OCTOBRE 2000
- COMMANDANT ALLAKONON Etienne

2.3 - POUR LE GRADE DE COMMANDANT

POUR COMPTER DU 1^{er} JANVIER 2000
NEANT

POUR COMPTER DU 1^{er} AVRIL 2000
- CAPITAINE DOTONOU Valentin

POUR COMPTER DU 1^{er} JUILLET 2000
- CAPITAINE VIGNON Jean-Pierre

POUR COMPTER DU 1^{er} OCTOBRE 2000
- CAPITAINE AYISSOTODE C. Emile
- CAPITAINE ACHEGBE H. Jules

2.4 - POUR LE GRADE DE CAPITAINE

NEANT

III - FORCES NAVALES

3.1 - POUR LE GRADE DE CAPITAINE DE VAISSEAU (Colonel)

POUR COMPTER DU 1^{er} JANVIER 2000

NEANT

POUR COMPTER DU 1^{er} AVRIL 2000

- Capitaine de Frégate MARCOS Soulemane

POUR COMPTER DU 1^{er} JUILLET 2000

NEANT

POUR COMPTER DU 1^{er} OCTOBRE 2000

NEANT

3.2 - POUR LE GRADE DE CAPITAINE DE FREGATE (Lieutenant-Colonel)

POUR COMPTER DU 1^{er} JANVIER 2000

NEANT

POUR COMPTER DU 1^{er} AVRIL 2000

CAPITAINE DE CORVETTE ALE Amidou

POUR COMPTER DU 1^{er} JUILLET 2000

CAPITAINE DE CORVETTE AZONDEKON Ouévègnon

POUR COMPTER DU 1^{er} OCTOBRE 2000

CAPITAINE DE CORVETTE YAIHOUEDEHOU Charles

3.3 - POUR LE GRADE DE CAPITAINE DE CORVETTE (Commandant)

POUR COMPTER DU 1^{er} JANVIER 2000

NEANT

POUR COMPTER DU 1^{er} AVRIL 2000

- LIEUTENANT DE VAISSEAU ZONON Tiburce Daniel

POUR COMPTER DU 1^{er} JUILLET 2000

- LIEUTENANT DE VAISSEAU BADOU Ambroise

POUR COMPTER DU 1^{er} OCTOBRE 2000

- LIEUTENANT DE VAISSEAU GLELE C. René.

3.4 - POUR LE GRADE DE LIEUTENANT DE VAISSEAU (Capitaine)**POUR COMPTER DU 1^{er} JANVIER 2000**

NEANT

POUR COMPTER DU 1^{er} AVRIL 2000- ENSEIGNE DE VAISSEAU DE 1^{ère} CLASSE HOUNKPE Antoine**POUR COMPTER DU 1^{er} JUILLET 2000**- ENSEIGNE DE VAISSEAU DE 1^{ère} CLASSE ABALLO Karim**POUR COMPTER DU 1^{er} OCTOBRE 2000**- ENSEIGNE DE VAISSEAU DE 1^{ère} CLASSE GAINYO Cyrille**IV - GENDARMERIE NATIONALE****4.1 - POUR LE GRADE DE COLONEL****POUR COMPTER DU 1^{er} JANVIER 2000**

NEANT

POUR COMPTER DU 1^{er} AVRIL 2000

- Lieutenant-Colonel DJIMASSE Sébastien

POUR COMPTER DU 1^{er} JUILLET 2000

- Lieutenant-Colonel GADO Tchouso

POUR COMPTER DU 1^{er} OCTOBRE 2000

- Lieutenant-Colonel ACHIDI Bertin Calet

4.2 - POUR LE GRADE DE LIEUTENANT-COLONEL**POUR COMPTER DU 1^{er} JANVIER 2000**

NEANT

POUR COMPTER DU 1^{er} AVRIL 2000

- CHEF D'ESCADRON ASSAVEDO A. Gérard

POUR COMPTER DU 1^{er} JUILLET 2000

- Chef D'ESCADRON SEMILINKO Justin

POUR COMPTER DU 1^{er} OCTOBRE 2000

- CHEF D'ESCADRON KESSO Y. Sébastien
- CHEF D'ESCADRON GANHOUEGNON K. Prosper.

4.3 - POUR LE GRADE DE CHEF D'ESCADRON (Commandant)POUR COMPTER DU 1^{er} JANVIER 2000

NEANT

POUR COMPTER DU 1^{er} AVRIL 2000

- CAPITAINE GNIMAGNON A. Francis Elie

POUR COMPTER DU 1^{er} JUILLET 2000

- CAPITAINE KOUMASSEGBO Dossou Severin

POUR COMPTER DU 1^{er} OCTOBRE 2000

- CAPITAINE OGOUDIKPE Agnidé Fatokoun
- CAPITAINE DAYATO Q. K. Léon

4.4 - POUR LE GRADE DE CAPITAINEPOUR COMPTER DU 1^{er} JANVIER 2000

NEANT

POUR COMPTER DU 1^{er} AVRIL 2000

NEANT

POUR COMPTER DU 1^{er} JUILLET 2000

NEANT

POUR COMPTER DU 1^{er} OCTOBRE 2000

LIEUTENANT YAYA Soumaïla Allabi.

Article 2 : Les présentes promotions n'entraînent aucune incidence financière sur le Budget National conformément à la Loi n°97-043 du 06 Janvier 1998, portant Loi de Finances pour la gestion 1998 et qui prévoit le paiement à l'indice réel jusqu'au 31 Décembre 1992.

Article 3: Le Ministre Délégué Auprès du Président de la République, Chargé de la Défense Nationale et le Ministre des Finances et de l'Economie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent Décret qui sera publié au Journal Officiel du Bénin.

Article 2.- Les présentes promotions n'entraînent aucune incidence financière sur le budget national conformément à la Loi n° 97-043 du 06 janvier 1998, portant Loi de Finances pour la gestion 1998 et qui prévoit le paiement à l'indice réel jusqu'au 31 décembre 1992.

Article 3.- Le Ministre délégué auprès du Président de la République, chargé de la Défense Nationale et le Ministre des Finances et de l'Economie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent Décret qui sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 16 décembre 1999

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

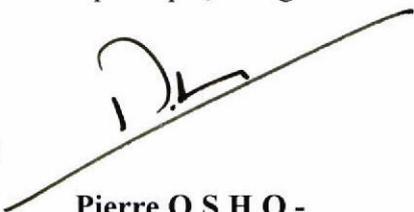

Mathieu KEREKOU.-

Le Ministre d'Etat, Chargé de la Coordination
de l'Action Gouvernementale, du Plan, du
Développement et de la Promotion de l'Emploi,



Bruno AMOUSSOU.-

Le Ministre délégué auprès du Président de la
République, chargé de la Défense Nationale


Pierre O S H O.-

Le Ministre des Finances,
et de l'Economie,


Abdoulaye BIO-TCHANE.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MECCAG-PDPE 4 MDN 4 MF 4
AUTRES MINISTERES 17 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3
GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-ENA-FASJEP 3 JO I.